

VILLE D'HERIN

59195

Tel. 03.27.20.06.06

Fax 03.27.20.06.07

**Compte-Rendu du
Conseil Municipal du 14 Janvier 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 14 Janvier à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 7 Janvier s'est réuni au nombre prescrit par la Loi en la Salle Mario Aprile à l'Espace Communal, Associatif et Musical Alphonse Delpointe, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COMYN, Maire.

Etaient présents : COMYN Jean-Paul - ZOCCALI Claudine - MORTREUX Jean-Marc - HOUREZ Dominique - SCARTOCETTI Franck - BAJEART Christine - KERN Claudine - BOITTIAUX Daniel - SCHERER Murielle - DEGROS Bernard - MANN Ginette - LASSELIN Marie-Jeanne - HOUREZ Pauline - SANS Patrick - NICODEME Hervé - FLOUQUET Jacqueline - BASSEZ Michel - APRILE Corinne.

Excusés ayant donné procuration :

SAUVAGE Joël	à	BOITTIAUX Daniel
MASSE Maryse	à	KERN Claudine
LAMBRECHT Thérèse	à	APRILE Corinne
DURAN Jean-Philippe	à	BASSEZ Michel

Absents: OBJOIE Patrick - MONTUELLE Grégoire - EPITALON Philippe - LIBRE Dominique

Excusé : POTIEZ Régis

Secrétaire de séance : SANS Patrick

ORDRE DU JOUR

FINANCES ET PERSONNEL COMMUNAL

1. DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET PRIMITIF 2018
2. CENTRE DE GESTION DU NORD – AFFILIATION DE LA REGIE PERSONNALISEE DE L'ABBAYE DE VAUCELLES

DIVERS

3. SIDEGAV – COMPTES RENDUS ET RAPPORTS – EXERCICE 2017

DECISIONS DU MAIRE (ARTICLES L.2122-22 ET L. 2122-23 DU C.G.C.T.)

INFORMATIONS DU MAIRE

COMMISSIONS MUNICIPALES

QUESTIONS DIVERSES

Il est procédé à l'appel des Conseillers Municipaux.

Monsieur SANS Patrick est nommé Secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal adopte à l'Unanimité le procès-Verbal du 29 Novembre 2018, modifié à la demande de Monsieur Michel BASSEZ.

FINANCES ET PERSONNEL COMMUNAL

1 - DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité d'apporter au Budget Primitif 2018 certaines modifications comme précisé :

DM 2018 - VILLE D'HERIN FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chapitre	Nature	Fonction	Libellé	Montant
012	64111	020	Rémunération principale	20 000,00 €
TOTAL				20 000,00

RECETTES

Chapitre	Nature	Fonction	Libellé	Montant
73	7381	01	Taxe additionnelle droit de mutation	20 000,00 €
TOTAL				20 000,00

2 - CENTRE DE GESTION DU NORD – AFFILIATION DE LA REGIE PERSONNALISEE DE L'ABBAYE DE VAUCELLES

L'Assemblée émet un avis favorable à l'Unanimité sur la demande d'affiliation volontaire de la Régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

DIVERS

3 SIDEGAV – COMPTES RENDUS ET RAPPORTS – EXERCICE 2017

L'Assemblée décide d'adopter à l'Unanimité, pour l'exercice 2017, les délibérations et documents relatifs aux :

- Compte-rendu annuel d'activité de la distribution publique d'électricité sur le territoire du Syndicat rédigé par ENEDIS,
- Rapport de l'agent de contrôle sur la distribution d'électricité sur le territoire du Syndicat,
- Compte-rendu annuel d'activité de la distribution publique de gaz naturel sur le territoire du Syndicat rédigé par ENGIE,
- Rapport de l'agent de contrôle sur la distribution publique de gaz naturel sur le territoire du Syndicat,
- Rapport d'activité du SIDEGAV.

DECISIONS DU MAIRE (ARTICLES L.2122-22 ET L. 2122-23 DU C.G.C.T.)

Décisions du Maire :

- Considérant qu'une requête a été présentée par la SCI Locanord Immobilier auprès du Tribunal Administratif de Lille « demandant la régularisation d'un permis de construire suite à un refus de permis tacite », il a été décidé d'ester en justice et de désigner Maître Franz Hisbergues, avocat à Valenciennes, afin de représenter et défendre les intérêts de la commune,
- Il a été décidé de confier la prestation de spectacle lors des festivités du 12 juillet 2019 à :
 - Mme QUENTIN Maureen à Lapugnoy pour un montant de 500€ Charges salariales et patronales comprises,
 - M. BURANI Laporte Thierry au Portel Plage pour un montant de 1 800€ T.T.C,
- Il a été décidé de confier à La société IRIS Technologies à La Madeleine l'assistance technique et la maintenance à distance du logiciel KWARTZ (propriété de ladite société) installé sur le serveur de l'ENP à l'école Primaire Barbusse à Hérin pour un montant annuel de 358,80€,
- Il a été décidé de confier à la société d'assurance CNP/SOFAXIS à Paris, l'exécution du marché d'assurance statutaire aux taux suivants :

Risques	Taux appliqué à la masse salariale
Décès	0,18%
Accident Travail/ Maladie Professionnel	1,10%
Longue Maladie / longue Durée	2,05%
Maladie Ordinaire avec franchise 30Jr Fermes	1,65%
Maternité	0,50%
Total	5,48%

L'Assemblée n'émet aucune observation.

INFORMATIONS DU MAIRE

COMMISSIONS MUNICIPALES

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures
Le secrétaire de séance,



Le Maire,
Jean-Paul Comyn